

CITERNES ACS*,
raccordées au réseau d'alimentation.



✓ Boisson,
préparation
des repas...



✓ Lavage des
mains

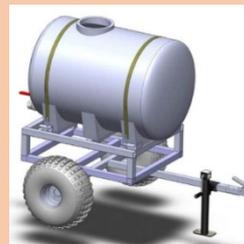


✓ Sanitaires



✓ Nettoyage

CITERNES D'EAU NON POTABLE,
raccordement au réseau interdit.



✗ Consommation
interdite



✗ Lavage des
mains interdit

Exceptionnellement lors de coupures d'eau



✓ Evacuation des
excréta



✓ Nettoyage
extérieur
uniquement

*Citerne installée sur le réseau d'alimentation d'eau de ville qui doit impérativement avoir une attestation de conformité sanitaire (ACS, circulaires ministérielles du 12 avril 1999, du 27 avril 2000 et du 25 novembre 2002) et faire l'objet d'une maintenance et d'un **entretien** selon les recommandations de l'ARS et du guide technique du ministère de la santé sur le nettoyage et la désinfection des réservoirs et canalisations d'eau destinés à la consommation humaine.